

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°5 interdictions de séjour,

n°5

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 novembre 1923
Numéro JO n° 324 du 30/11/1923	Date du numéro 30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant 2 ans aux només Abdoullai Caire et Yousouf Djamah